

inspection académique
Meurthe-et-Moselle



académie
Nancy-Metz

éducation
nationale
jeunesse
vie associative



association
PRÉVENTION
ROUTIÈRE

Comité Départemental de
Meurthe et Moselle

Dossier suivi par Monsieur Hervé **BERTIN**
Conseiller Pédagogique Départemental en EPS
Conseiller de Prévention
☎ : 03.83.93.56.89
Hervé.Bertin@ac-nancy-metz.fr

Nancy, le 16 janvier 2012

Madame, Monsieur,

L'association Prévention Routière a fait de l'éducation routière une priorité, en animant à la demande des interventions en milieu scolaire et en diffusant gracieusement dans les écoles, les collèges et les lycées de nombreux supports pédagogiques.

L'Education nationale entretient des relations privilégiées avec cette association à travers des conventions de partenariat régulièrement actualisées dont la dernière remonte au 24 juin 2010.

Actuellement, **l'association La Prévention Routière, avec le soutien d'Assureurs Prévention, lance la quatrième édition du concours « les Clés de l'Éducation Routière »**. Ce concours a pour objet d'encourager, de diffuser, et de récompenser les projets pédagogiques des enseignants en matière d'éducation routière.

Nous sommes en effet convaincus que des progrès significatifs sont accomplis pour la sécurité des enfants et des jeunes grâce aux actions d'éducation routière. Dans ce domaine, votre rôle, au sein de la communauté éducative, est irremplaçable. Je vous invite donc à **participer aux « Clés 2012 de l'éducation routière » en réalisant un projet lié à la sécurité sur la route avec vos élèves.**

Cinq lots d'une valeur de 1 500 € destinés à poursuivre et à développer les actions d'éducation routière dans votre établissement, ainsi que des supports pédagogiques, seront attribués aux meilleurs projets au niveau national.

Vous pouvez directement télécharger votre dossier de participation sur www.les-cles.fr ou contacter le comité de Meurthe et Moselle de l'Association Prévention Routière par téléphone au 03.83.30.43.78 ou par courrier électronique : preventionroutiere54@club-internet.fr

Les éléments du dossier de candidature :

- la genèse de votre projet (motivation de l'enseignant, besoins des élèves, opportunité pédagogique, partenariat...)
- les objectifs de votre projet
- la préparation de votre projet (pédagogie, organisation, mise en œuvre)
- la réalisation de votre projet (description des activités, productions, apports extérieurs, temps forts...)
- le bilan (pensez-vous avoir atteint vos objectifs ? conseils ...)

Le calendrier :

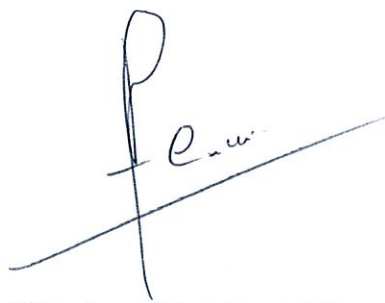
- 25 mai 2012 : date limite pour remettre votre dossier de candidature
- 11 juillet 2012 : réunion du grand jury et désignation des lauréats
- 19 septembre 2012 : proclamation des résultats et remise des prix

Le correspondant départemental de sécurité routière et le directeur de l'Association « La Prévention Routière » de Meurthe et Moselle se tiennent à votre disposition pour toute précision sur ce concours ou pour toute information sur leurs actions dans les établissements scolaires.

Vous remerciant, par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



L'inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale
Philippe PICOCHÉ



Le Directeur Départemental
de l'Association La Prévention Routière
Alain CULLIER